



REVUE DE PRESSE

Vendredi 09 juin 2017



Les Français ne connaissent pas leur député

Connaissez-vous le nom de votre député actuel ?



Quel élément vous incite le plus à faire le choix d'un candidat ?

Son étiquette politique pour peser sur la composition de l'Assemblée nationale

47%

Le programme qu'il défend

33%

Sa connaissance de votre territoire

13%

Sa personnalité

6%

Ne se prononce pas

1%

Sondage BVA réalisé pour la Presse Régionale et Orange en ligne le lundi 2 au 5 juin 2017, auprès d'un échantillon de 4.772 personnes inscrites sur les listes électorales de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

INFOGRAPHIE CL

■ Les chiffres du diagnostic de territoire qui établit la photo du département médical sont accablants
 ■ La Charente manque de médecins dans toutes les spécialités ■ Un constat sans véritables solutions.

Démographie médicale: des chiffres alarmants

Jean-François BARRÉ
 jfbarre@charentelibre.fr

Il n'a même plus été étonné quand il a découvert les chiffres de la démographie médicale compilés pour le diagnostic de territoire, qui regroupe des médecins, des paramédicaux et des usagers. Alain Galland, le président du Ciss (associations d'usagers) Poitou-Charentes, en a malheureusement pris l'habitude. «Mais cette fois, c'est parlant.» Parlante, la mise en perspective avec Nouvelle-Aquitaine. Toutes les spécialités, sont sous-représentées en Charente (voir tableau ci-contre). Des écarts parfois vertigineux, comme en cardiologie, en pédiatrie, chez les kinés. À commencer par les généralistes. «Parce que le phénomène risque de s'amplifier dans les années à venir et que personne n'a de vraies solutions», s'inquiète Alain Galland. «Sauf à mettre en place une politique de santé à court, moyen et long termes», répond le D'

Louis-Adrien Delarue, président de MG 16, qui parle pratique collective pour rompre l'isolement, «mais pas de maisons médicales qui soient hors-sol, sans prendre en compte les besoins». Le médecin dit surtout ouverture aux internes, qu'il faut attirer «dans nos cabinets parce qu'ils peuvent rester quand ils ont découvert un territoire, une spécialité, au lieu de se diriger vers le salariat public». Pas de gardes de nuit, des conditions de travail intéressantes, mais aussi des services publics.

Les professions paramédicales aussi

Là, tous sont logés à la même enseigne. Les pédiatres commencent à partir à la retraite. «À Girac, on a deux trois ans de battement, concède Hervé Léon, le directeur. Mais on doit aussi absorber ce que la médecine de ville ne peut plus faire.» En Charente, leur densité est deux fois moindre qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Les cardiologues sont en situation de tension - 3 pour 100 000 habitants, c'est deux fois moins que la région - et la situation des infirmières est déséquilibrée. «On couvre le territoire, mais on a énormément de professionnels installés sur le Plateau et l'agglomération d'Angoulême», reconnaît Véronique Hantzberg, la présidente du conseil de l'ordre. Et le déséquilibre «dû à la pénibilité et aux horaires» s'établit entre l'hôpital et la clinique et le secteur libéral. Les chiffres sont aussi alarmants chez les paramédicaux. «On est dans les derniers, commente,

Emmanuel Boisseaud, le président de l'Ordre des kinés. Le cinquième département le moins doté de France.» Alors, il parle de burn-out. «25% des kinés sont en situation difficile», peinent à répondre à une demande en constante augmentation. «On va essayer de se vendre au niveau national», mais il n'y a pas d'école dans le département. La Charente espère l'atout TGV. «Mais le véritable atout, c'est un boulot pour le conjoint. Ici, on n'a pas beaucoup de solutions, sinon gérer la pénurie.» Ce qui semble valoir pour l'ensemble des spécialités.

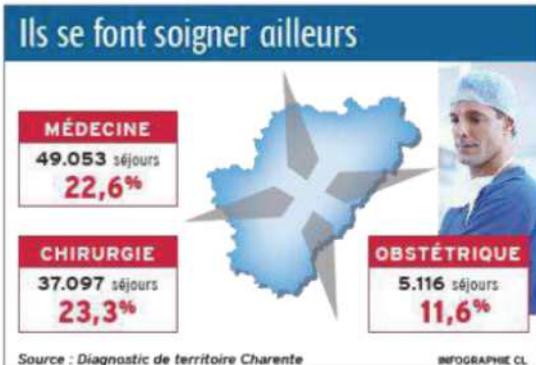
Galère Le gros coup de colère de Mélanie

Elle ne vit pas au diable, mais à Brie, tout près d'Angoulême. Mélanie Mas n'est pas une acharnée de la consultation. Elle préfère même éviter les urgences quand elle est malade «parce que je sais qu'il y a des enfants des blessés, qui sont plus mal que moi». Il lui arrive d'avoir des pépins de santé. Elle vient d'en faire «l'expérience amère». En colère, elle a découvert les portes fermées du désert médical qui se dessine.

«N'ayant plus de médecin traitant suite à son départ en retraite, j'étais à la recherche d'un nouveau. C'était pour une urgence médicale. Une grosse infection au visage, une bouche qui avait doublé de volume, de grosses douleurs et des vomissements. Je n'ai pas eu d'autre choix que contacter un médecin généraliste car la pharmacie ne pouvait rien me donner sans ordonnance. Ma recherche commence. J'appelle la maison de santé de Ruelle où ils sont quand même sept médecins. La secrétaire me demande qui est mon médecin traitant. Je lui explique que je n'en ai plus, que c'est pour ça que j'appelle. Elle me coupe et me dit que c'est impossible: "On ne prend que les personnes du 16600". Elle dit non, que j'essaye sur la commune. J'avais déjà essayé. Il ne prenait pas de nouveaux patients. Mais bon, j'appelle quand même les deux médecins de Brie. Je commence par une femme et là, surprise: "Ah non, dit-elle. Je ne peux pas, je suis toute seule. Allez voir mes confrères sur Champniers ou Ruelle". Super. Donc, sachant que Ruelle c'est mort, j'essaye Champniers. Pareil: ils ne prennent que les patients de Champniers. Donc j'essaye Gond-Pontouvre, la ville où j'habitais avant. Trois médecins me disent non. J'essaye Mornac, même résultat et pour finir Magnac. Alléluia, ENFIN une secrétaire qui ne me renvoie pas sur les roses. Ce médecin étant le remplaçant de mon ancien médecin traitant quand il partait en vacances. Ça a aidé quand même. Tous ça pour vous dire que ce n'est pas un ou deux mais huit médecins qui m'ont refusé, sans compter les sept médecins de la maison de santé de Ruelle, alors que je demandais de l'aide en urgence vu mon état de santé qui pouvait s'avérer très grave avec des séquelles à vie. Je trouve ça honteux, incroyable, outrancier. Tous ça me dégoûte. On peut crever devant votre porte, personne ne viendra à votre secours. L'image est forte certes, mais voilà à quoi je pensais toute cette matinée pendant que toutes les portes me claquaient au visage. Je ne dois certainement pas être la seule à qui c'est arrivé et il faut que la communauté des médecins se réveille et n'oublie pas que leur premier rôle en tant que médecin c'est d'aider et de soigner les personnes qui en ont besoin.»

Spécialistes : le département sous-doté

Densité pour 100.000 habitants en 2016	CHARENTE	NOUVELLE-AQUITAINE	ECART
Médecins généralistes	83	103	-19%
Anesthésistes	5	6	-14%
Cardiologues	3	6	-49%
Gynécologues	16	16	3%
Ophthalmologues	6	7	-11%
Pédiatres	9	18	-51%
Psychiatres	6	9	-38%
Radiologues	5	8	-32%
Chirurgiens-dentistes	46	58	-20%
Sages-femmes	32	44	-28%
Infirmiers	117	206	-43%
Masseurs-kinésithérapeutes	55	110	-50%
Orthophonistes	14	24	-42%
Pédicures-podologues	17	23	-24%
Psychologues	14	24	-39%



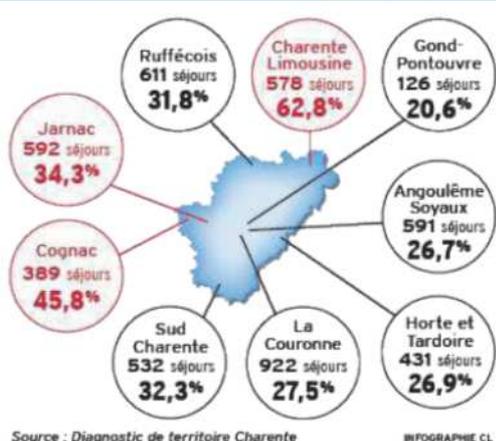
Cancérologie

La fuite des patients vers... la grande région

Soixante-deux pour cent d'évaporation dans le Confolentais. Pas loin de 45% de fuite dans le Cognacais. Ce n'est pas de la plomberie, c'est de la cancérologie. Alors que l'hôpital public et le privé ont uni leurs destins, ont créé un groupement de coopération, achètent et utilisent le matériel en commun, figurent en pointe de la technologie, les Charentais sont encore nombreux, près d'un quart des patients en moyenne, à considérer que les soins sont meilleurs ailleurs. «C'est important, mais il faut relativiser», indique cependant Hervé Léon, le directeur de Girac, qui préside, c'est son tour de rôle, aux destinées du groupement en oncologie. Quelques pathologies ne sont pas prises en charge en Charente. On ne fait pas perdre de chance aux patients.» Le département reste pourtant bien doté, en personnel, en matériel. «On se heurte à la concurrence.» Des noms comme Bergonié, l'institut bordelais

spécialisé, sont synonymes de qualité. «Même si l'on est en capacité d'apporter le même traitement», souligne Hervé Léon. Les médecins savent qu'ils ne pourront pas lutter contre la géographie, que la Charente limousine est plus près des cancérologues limougeaux, que les Cognacais se font volontiers soigner à Saintes «et qu'ils aiment bien aller à Bordeaux». «Il y a des habitudes qui sont prises.» Mais les patients restent dans la région. Ils sont de 0,5 à 1,7% à sortir de Nouvelle-Aquitaine, jusqu'à 3,9% pour le secteur d'Angoulême Soyaux. «Il s'agit encore de les convaincre, de convaincre les spécialistes qui orientent leurs patients», estime pour sa part le D' Philippe Lefebvre, chef du service à l'hôpital. «Il est plus confortable de se faire traiter à proximité, de bénéficier de services de proximité et de gens qui vous connaissent, qui connaissent votre dossier», plaide son collègue de la clinique, Nicolas Mathé.

Cancer : des taux de fuite importants



Les protocoles sont les mêmes. La fatigue de la route est en moins. La Charente souffre sans doute d'un manque de «faire savoir». «C'est dommage

mais pas catastrophique. L'essentiel, estime le "patron" du groupement, c'est que chaque patient soit en capacité de se faire soigner.»

L'éminent préhistorien anglais restera à la porte du Placard

Paulo Bahn, sommité anglaise de la préhistoire, passe demain en Charente. Mais il ne visitera pas la grotte du Placard à Vilhonneur: le conseil départemental ne l'a pas autorisé!

François GOUBAULT
fgoubault@charentelibre.fr

Paulo Bahn ne visitera pas la grotte du Placard, qui surplombe le moulin de la pierre, au lieu-dit «Rochebertier» à Vilhonneur. Là où des graffitis préhistoriques ont été découverts, puis mis en valeur par le Département il y a plusieurs années. C'est la deuxième année consécutive que cette sommité de la préhistoire, enseignant-chercheur à la prestigieuse université anglaise de Cambridge, reçoit une fin de non-recevoir de la part du conseil départemental, propriétaire depuis 1990 de ce lieu classé aux Monuments historiques deux ans plus tôt. «C'est quand même dommage qu'on lui refuse cet accès à lui et au groupe qu'il accompagne, même si cette grotte n'est théoriquement ouverte aux visites qu'en juillet et en août», s'indigne Patrick Andrieux, passionné de préhistoire et président de l'association Sentier Préhistoire.

Depuis une demande officielle remontant au 13 mars, de nombreux coups de fil, d'interminables échanges de mails, l'intervention de plusieurs conseillers départementaux, notamment Jérôme Sourisseau et Didier Villat, n'ont pas suffi à ce que le service Patrimoine du Département délivre son laissez-passer. Même le plaidoyer du docteur en préhistoire Christophe Delage, originaire de Montbron et professeur à l'université de Reims – il a remplacé le célèbre André Debénath à la présidence de l'association «Préhistoire en Horte-et-Tardoire» – n'y a rien changé. Toujours niet!

«Cette grotte nécessite un nettoyage spécifique et n'est ouverte



La grotte du Placard est fermée par une immense grille dont seul le conseil départemental détient les clefs.

Photo F. G.

que l'été, sauf à la demande d'universitaires, pour des visites scientifiques ou éducatives avec leurs étudiants. De plus, on n'y accède que par groupes de cinq à huit personnes, ce qui est difficilement compatible avec les horaires du voyageur», justifie un des mails émis par le conseil départemental. Une explication qui a eu du mal à convaincre les hôtes charentais de Paulo Bahn.

Une histoire de convention, de droits et de vote

Le nœud du problème se trouve pourtant dans un des mots du mail: voyageur. En effet, Paulo Bahn effectue actuellement un

circuit en Dordogne, «Les grottes ornées», qui le conduit jusqu'en Charente ce samedi en qualité de guide expert du voyageur anglais spécialisé Andante Travels. C'est ce tour-opérateur qui a émis la demande d'autorisation. «C'est de là que vient le problème car cela nécessite la rédaction d'une convention pour les droits, les responsabilités et il aurait fallu procéder à un vote des élus pour qu'ils approuvent cette convention. C'était compliqué», explique Pauline Risser, chargée de communication du Département. Avant d'ajouter: «Il est évident que la Charente est friande de visites de ces spécialistes reconnus de la préhistoire. Mais là, c'était particulier.»

Si Paulo Bahn avait effectué une demande à titre personnel, même en tant qu'accompagnateur d'un groupe, elle lui aurait été accordée.

Après deux refus et pour éviter d'en adresser un troisième à l'avenir, le Département jure qu'il va réaliser une étude pour intégrer le cas des voyageurs dans les demandes de visite de la grotte du Placard. «Ce, dès 2018», ajoute Pauline Risser.

En attendant, Paulo Bahn et son groupe resteront à la porte du Placard. Ils se contenteront de visiter la Chaire-à-Calvin à Mouthiers-sur-Boëme et le Roc de Sers lors de leur samedi charentais. Et d'un bon coup de pub pour la Charente!

- L'annulation de son exclusion actée, Sandrine Ducos-Ourtaou a choisi de sortir de son silence
- La secrétaire du CE de la ville de Cognac revient sur les faits et accuse la mairie de vouloir lui nuire.

«La mairie a voulu ma tête»

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charenteinfo.fr

J'avais confiance en la fonction publique, on m'a anéantie. La mairie a voulu ma tête.» Les mots sont forts. Pesés. Réfléchis. Ce sont ceux de Sandrine Ducos-Ourtaou, la toujours secrétaire du Camic, le comité d'entreprise (CE) de la ville de Cognac, depuis la suspension de sa sanction d'exclusion de deux ans prononcée par le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers il y a dix jours (1). Avec condamnation à la clé pour la Ville, contrainte de lui verser 1.200€ à titre de frais d'avocat.

»

La mairie a sorti l'artillerie lourde sans chercher plus loin, m'a condamnée en bafouant la présomption d'innocence.

Une première victoire sur la forme, le fond n'est pas jugé, pour cette quinquagénnaire qui rejette en bloc les accusations portées contre elle. Sortie de l'hôpital, elle a choisi de s'exprimer hier, en présence de son époux et son avocat. Pour la première fois. Pour dire ses vérités sur cette affaire sur laquelle elle entend «faire la lumière», déterminée à aller au bout, même si la double bataille engagée contre la municipalité sur les terrains administratif et pénal s'annonce encore longue.

Sur les faits reprochés?

Sur ce fameux compte caché, «On est aujourd'hui loin de la somme avancée déjà [50.000€, NDLR], c'est beaucoup moins. Il n'apparaît plus dans les griefs qui me sont reprochés, preuve qu'il n'y a rien là-dedans. Il y a toujours eu un compte d'épargne au Camic que les responsables connaissent, transformé en Livret A en 2009. Forcément à son ouverture, le président d'alors (2) en savait le mon-



Au regard de son état, la secrétaire du comité d'entreprise a préféré poser de dos, face à son avocat Maître Gomez qui l'a soutenue lors de l'entretien.

Photo G. B.

tant. Rien n'était caché, les lignes d'intérêts apparaissent sur le bilan signé par la trésorière et les présidents successifs. Personne n'a jamais relevé quoi que ce soit, pas même l'Urssaf qui a souligné la qualité de la tenue des comptes. On a allumé un feu autour de ça qui n'avait pas lieu d'être, pour me nuire.» À la question pourquoi ne pas l'avoir fait apparaître au bilan? «C'était le mode de gestion en cours. Quand j'ai repris la tenue des comptes en 2010, j'ai fait comme la présidente de l'époque le faisait jusque là.»

Concernant les impayés non réclamés à une débitrice du Camic, «Je ne me voyais pas lui mettre un pistolet sur la tempe pour lui réclamer l'argent (2.969€) vu sa situation familiale et financière compliquée. Elle m'a toujours assuré qu'elle réglerait quand elle trouverait les moyens de le faire, elle l'a fait depuis. Et relancer des impayés n'était pas dans mes fonctions, même si je l'ai fait quand même

de cas à plusieurs reprises.» Sur les minorations de voyages à l'étranger dont elle aurait bénéficié, comme les abonnements souscrits dans une salle de sports en 2013 et 2014 à titre personnel, payés par chèques au Camic mais jamais encaissés, Sandrine Ducos-Ourtaou affirme: «Je n'ai rien à me reprocher. Sur le premier cas, on m'a présenté des éléments faux, différents à deux reprises et remplis d'inexactitudes pour m'enfoncer. Outre pour harcèlement moral, j'ai d'ailleurs porté plainte pour usage de faux à ce titre. Dans le second cas, je ne m'étais pas rendu compte que ces chèques ne m'avaient pas été débités, sinon j'aurais régularisé la situation, ce que j'ai fait aussi depuis.»

Sur ce qu'elle estime un complot ourdi par la Ville pour se débarrasser d'elle?

«Je le maintiens. La mairie a toujours voulu faire disparaître le Camic, le Cos autrefois, pour le remplacer par une adhésion au Comité

national d'action sociale (CNAS). Je m'y suis toujours opposée, j'ai porté la contestation, en se débarrassant de moi c'est plus simple. En septembre prochain comme par hasard, la Ville devrait y adhérer. D'autre part, en tant que présidente du syndicat interne et porte-parole de l'intersyndicale, je me suis opposée vertement et à de nombreuses reprises au maire, il me le fait payer. C'est d'autant plus facile que je ne suis pas FO ou CGT, mais à la tête d'un tout petit syndicat sans moyens ni protection. Pour preuve, trois jours après le boycott de ses vœux en 2016, j'ai été sanctionnée comme par hasard une première fois, exclue trois jours pour une histoire d'usurpation de signature sans signification. Ça a d'ailleurs été le début d'un tas d'événements à mon encontre qui se sont succédé jusqu'à ma sanction, la dernière pièce du puzzle. On m'a chargée sciemment.» Pire encore pour elle, «On m'a traitée et humiliée comme jamais personne ne l'avait été à la Ville. Le

Michel Gourinchas persiste et signe

Interrogé, le maire de Cognac Michel Gourinchas n'a pas souhaité s'étendre sur cette affaire. «Les faits qui lui sont reprochés sont avérés et non contestés par deux juges, des référés et du conseil de discipline, qui n'ont pas retenu non plus la volonté de la mairie de vouloir lui nuire. Le juge du tribunal a estimé la sanction trop lourde seulement, dont acte. Si M^{me} Ducos-Ourtaou réintègre son poste, nous lancerons une nouvelle procédure avec sanction plus légère», déclare l'édile.

19 décembre, on m'a envoyé trois policiers municipaux à mon bureau pour me notifier ma suspension, prendre mon téléphone de service, mes clés, et me laisser comme ça à la porte, sans plus d'explications. Abasourdi, j'ai demandé des explications au DRH, au directeur des services, «Vous êtes suspendue à titre conservatoire», m'a-t-on répondu. Point. J'ai dû attendre le recommandé le 2 janvier pour savoir ce qu'on me reprochait. C'est ignoble comme procédé, on parle d'humain derrière ce dossier, d'une famille. La mairie a sorti l'artillerie lourde sans chercher plus loin, m'a condamnée en bafouant la présomption d'innocence. C'est trop grave de s'en prendre comme ça à une personne avec des éléments qui ne tiennent pas en plus, des falsifications, un salaire n'est pas juste un point de fiscalité. L'aspect humain a été balayé, je suis blessée par tout ça, sur tous les plans. J'ai voulu parler pour faire cesser les rumeurs, apporter des précisions et tenter de rétablir un peu l'équilibre. J'irai au bout de cette affaire autant que possible.»

(1) Suite à cette décision, la Ville doit réintégrer Sandrine Ducos-Ourtaou sous quinze jours. En arrêt maladie, cette dernière ne reprendra pas cependant son travail pour le moment.

(2) Christian Le Lain, actuel conseiller délégué coordinateur des associations.

Cherves: clap de fin pour le Sivu

Le syndicat de restauration de l'Antenne va être dissous au 31 décembre. Son déficit d'activité n'était plus gérable pour les communes adhérentes. Une lourde ardoise publique.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

La fin du Sivu (1) de la Vallée de l'Antenne n'était plus qu'une question de temps. Francis Paumero, le président de cette structure publique en charge de la restauration des écoles de Cherves-Richemont, Saint-Sulpice-de-Cognac, et, à l'origine de Javrezac également (2), n'en faisait pas mystère en fin d'année dernière. Menacée par un rapport accablant de la chambre régionale des comptes sur sa gestion 2009-2014 (lire CL du 12/10), plombée par un redressement de TVA de 53 000€ en 2015, par des coûts de fonctionnement devenus trop lourds pour son activité (réduite à la production de 335 repas quand l'équilibre est à 600), elle n'avait plus les reins pour continuer d'exister. Une dissolution se profilait. Son principe a été acté mercredi soir lors d'une réunion entre les membres du comité syndical et les maires des trois communes concernées.

«On était dans l'impasse, c'était la solution même si à titre personnel j'aurais aimé trouver une autre porte de sortie», regrette Francis Paumero. Mais pour exemple, à 5,70€ le coût de revient d'un repas à la sortie du Sivu, ce n'était plus tenable. On courait à la catastrophe». À l'inverse du feu Sivom du Cognacais, la structure ne laisse en revan-

”
On était dans l'impasse, c'était la solution même si à titre personnel j'aurais aimé trouver une autre porte de sortie.



Francis Paumero, président du Sivu et Michel Ménard, directeur de la structure, se sont résignés à la fermeture. Photo archives CL

che ni dettes ni emprunt. «Le budget 2017 avait été adopté et construit en fonction de la nouvelle donne, ça devrait donc aller aussi côté comptes», relève-t-il.

Un très cher Sivu

Ce principe de dissolution va être proposé au préfet, lequel prononcera l'arrêté définitif après validation de la mesure par les conseils municipaux des communes adhérentes. «On l'a demandé pour le 31 décembre prochain, avec la remise de l'arrêté des comptes», indique Francis Paumero. D'ici là, le Sivu va continuer d'assurer la fourniture des repas aux écoles jusqu'à date, «après, chaque commune va devoir faire ses choix pour la continuité du service au 1^{er} janvier 2018.» Sur ce point, le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac, Dominique Souchaud a déjà fait le sien. Et devancé par ailleurs la procédure. Il a fait voter son conseil pour la dissolution la semaine dernière.

«On a déjà contacté un prestataire. On fera des économies, à moins de 3 € le repas pour une qualité quasi identique», indique-t-il. Et de faire part de son mécontentement dans cette affaire: «J'ai souhaité que cette dissolution prenne effet au 31 août pour repartir sur l'année scolaire. Financièrement, c'était intéressant là aussi. Sauf que mes collègues n'ont rien voulu savoir. Au final, ça va encore coûter à ma commune 16 000€», déplore-t-il. À Cherves-Richemont, où se situe le Sivu, on opterait en revanche pour le rachat du site, «une solution envisageable», confirme Francis Paumero. Sauf que là aussi, cette perspective fait bondir Dominique Souchaud. «Cherves voudrait racheter 30% en deça de l'estimation des Domaines, soit 162 000€. Au regard de la répartition par pourcentage, nous allons donc récupérer 50 000€ sur une structure qui, de 1998 à 2015, nous a coûté 337 000€ ! Ce n'est pas normal pour des gestionnai-

res de fonds publics d'autant qu'un privé [Sodexo, NDLR] semble intéressé au prix des Domaines», s'emporte-t-il. Un sérieux point de discorde qui risque d'animer les prochaines discussions entre élus, comme la répartition des agents, quatre, encore à définir. Quoi qu'il en soit, c'est la fin du Sivu.

Et une ombre de plus posée sur la gestion de ce type de structure de coopération intercommunale et de l'argent public. Ouverte en 1999 et déjà jugée disproportionnée à l'époque, sur un site de 1 000 m² pour 280 m² de bâtiment, elle aura coûté 518 000 €, financée par les collectivités à hauteur de 152 000 €, le reste à la charge des trois communes par emprunt. Sans compter les salaires, les coûts de fonctionnement, et les travaux réalisés depuis...

(1) Syndicat intercommunal à vocation unique.

(2) La commune continue de financer la structure depuis deux ans malgré la fermeture de son école.

Éducation: la marche arrière

Le ministre Jean-Michel Blanquer veut dès la rentrée autoriser de nouveau le redoublement, la semaine de quatre jours et les classes bilangues. Inquiétude des syndicats d'enseignants.

A trois mois de la rentrée, Jean-Michel Blanquer a détaillé hier ses pistes pour lutter contre l'échec scolaire. Dans une interview au *Parisien*, il a ainsi remis sur la table le redoublement, qu'il souhaite «autoriser à nouveau» dès la prochaine année scolaire. Le nouveau locataire de la rue de Grenelle marque un infléchissement par rapport à la politique de la socialiste Najat Vallaud-Belkacem qui l'a précédé et qui avait pris en novembre 2014 un décret affirmant «le caractère exceptionnel du redoublement». «Le redoublement doit rester possible quand c'est dans l'intérêt de l'élève, et dans des cas qui doivent rester rares», affirme Jean-Michel Blanquer.

La majorité des pays se sont, depuis les années 1970, ralliés à la promotion automatique des élèves d'une classe à l'autre. En France, en 2015, 22% des élèves avaient redoublé au moins une fois avant l'âge de 15 ans, un taux en nette régression par rapport à 2003 (-17 pts) mais deux fois plus important que la moyenne des pays de l'OCDE. Et la pratique reste largement débattue. Mais pour le nouveau ministre, «la première des réponses» au retard scolaire «réside dans l'accompagnement tout au long de l'année». Il promet aussi des stages de soutien gratuit avant l'entrée en sixième. «Ces stages d'une semaine seront proposés fin août au moins en éducation prioritaire, et si possible plus largement», a-t-il détaillé au Pari-



Des stages de remise à niveau entre le CM2 et la 6^e seront organisés pour lutter contre l'accumulation des retards dans les savoirs fondamentaux. Photo archives AFP

sien. Centrés sur le français et les maths, ils seront dispensés par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires. Jean-Michel, qui se défend de vouloir «détricotier» les précédentes réformes, a remis aussi sur la table deux dossiers emblématiques du précédent quinquennat. Il soumet les projets de décrets qui autorisent

le retour à la semaine de quatre jours et assouplissent la réforme du collège au conseil supérieur de l'éducation (CSE), organe réunissant les principaux acteurs de l'école, dont les syndicats.

Sur les rythmes scolaires, le ministre a ouvert la possibilité, surtout pour la rentrée 2018, d'avoir le choix entre différentes formules. Sans

abroger la semaine de 4,5 jours réinstaurée en 2014, le projet de décret soumis au CSE autorise ainsi de nouvelles dérogations. La mairie de Nice a déjà annoncé l'arrêt de l'école le mercredi dès septembre. Un rapport du groupe du travail du Sénat recommande toutefois de ne pas revenir à cette semaine de quatre jours, et ce malgré les défauts de la réforme, «improvisée et incomplète». Y revenir «serait un mauvais signe car on ferait prévaloir le monde des adultes sur celui des enfants», a fait valoir Jean-Claude Carle, sénateur Les Républicains de Haute-Savoie.

«Un décret pressé par le calendrier électoral»

Le SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire qui avait mené la contestation en 2014, s'inquiète aussi d'un «décret pressé par le calendrier électoral». Une précipitation qui impose selon lui «aux écoles, aux familles et aux collectivités locales des modifications importantes de la semaine scolaire à trois mois de la rentrée scolaire».

Autre sujet sensible: la réforme du collège, qui divise les syndicats à trois mois de la rentrée. Dès la rentrée 2017, les établissements disposeront d'une liberté accrue pour décider d'une partie de leurs enseignements, restaurer les classes bilangues en 6^e et supprimer, s'ils le souhaitent, les enseignements interdisciplinaires.

Cet après-midi



Temps calme.

Le temps devient plus lumineux par le Nord-Ouest, avec des éclaircies dans un ciel légèrement voilé, parsemé de petits nuages blancs.
Le vent varie entre le Sud-Ouest et le Nord-Ouest, faible puis modéré.

Samedi



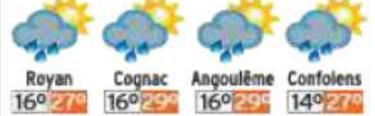
Dimanche



Lundi



Mardi



Mercredi



Jedi



Du nouveau sur tous les tableaux

ÉDUCATION Rythmes scolaires, redoublement, devoirs, réforme du collège : le nouveau ministre multiplie les projets. Et les ruptures avec le gouvernement précédent

JULIEN ROUSSET
j.rousset@sudouest.fr

Nommé il y a trois semaines, le ministre de l'Éducation nationale précise de jour en jour ses projets, dont il souhaite, pour certains d'entre eux, un début d'application dès la rentrée prochaine.

Hier, Jean-Michel Blanquer a présenté plusieurs décrets qui détricotent les principales innovations conduites sous la présidence de François Hollande : les rythmes scolaires et la réforme du collège. Dans une interview au « Parisien », il indique par ailleurs vouloir assouplir la position officielle sur le redoublement, qu'un décret, signé en 2014 par Najat Vallaud-Belkacem, entérine quasiment.

« Il a la maladie des nouveaux ministres : abolir ce que leur prédécesseur a construit », commente Graziella Danguy (FSU), secrétaire départementale, en Gironde, de la FSU (enseignants).

« Je suis étonnée par toutes ces remises en cause, car Jean-Michel Blanquer a souvent fait l'éloge de la stabilité et regretté la dispersion des réformes », note la sénatrice (PS) Françoise Cartron, ancienne directrice d'école,

spécialiste des questions scolaires au Sénat.

1 Le serpent de mer des rythmes scolaires

La semaine d'école était passée de quatre jours et demi à quatre jours en 2008. Puis elle est revenue à quatre jours et demi pendant le mandat de François Hollande. Nouvelle organisation en vue : Jean-Michel Blanquer

souhaite proposer un système à la carte. La semaine de quatre jours et demi reste la règle. Mais la semaine de quatre jours devient une option. Aux communes de s'en saisir, en accord avec les conseils d'école : le projet de décret présenté hier prévoit d'élargir le champ des dérogations. « Il s'agit de tenir compte des situations au plus près du terrain », indiquait Jean-Michel Blanquer à « Sud Ouest » la semaine dernière.

Mercredi, un groupe de travail du Sénat, rassemblant des élus de tous

bords, a présenté un bilan de la réforme, selon eux « improvisée », incomplète. Mauvais point, notamment : la qualité « très inégale » des activités périscolaires. Mais ils préconisent, à l'unisson, « la stabilité ». « Ne pas faire et défaire », tel est le titre de ce rapport.

« Des maires de petites communes m'appellent, ils vont à nouveau se retrouver sous la pression des parents, des enseignants, les débats vont recommencer... » s'inquiète François Cartron. « Nous restons attachés aux cinq matinées de classe. Beaucoup de chronobiologistes l'ont montré : avec la semaine de quatre jours, les journées sont trop chargées pour les enfants », ajoute Catherine Nave-Belhiti, secrétaire générale du SGEN-CFDT.

2 Redoublement : « Ne pas l'interdire »

Un décret de 2014 limite le redoublement à des cas de figure exceptionnels, comme une longue interruption de la scolarité pour des raisons de santé par exemple. Jean-Michel Blanquer juge cette restriction trop radicale. « On doit limiter le nombre de redoublements. Mais on doit aus-



L'opinion publique plébiscite les devoirs faits au collège. ARCH. LED

si éviter que des élèves n'accumulent les retards tout au long de leur scolarité.»

Le nombre de redoublements a chuté. En 1993, près de la moitié des élèves de troisième avait « repiqué ». Ils n'étaient plus qu'un quart vingt ans plus tard, en 2013. Les études convergent : le redoublement est inefficace. Il permet, parfois, une amélioration

des résultats à court terme, avant une rechute à long terme. « Jean-Michel Blanquer dit qu'il veut des politiques évaluées, qui ont fait leurs preuves, or toutes les enquêtes montrent que le redoublement est inutile. La vraie bonne méthode contre le décrochage, c'est un soutien renforcé dès qu'on repère, chez un élève, des difficultés », relève Françoise Cartron.

« En réhabilitant le redoublement, Jean-Michel Blanquer veut envoyer un signal d'autorité. Pour moi, il s'agit de posture davantage que de pédagogie », déplore Graziella Danguy.

3 Devoirs, classes bilangues : l'opinion applaudit

Si ses positions sur les rythmes scolaires ou le redoublement ne font pas l'unanimité dans la communauté éducative, plusieurs propositions an-

noncées par Jean-Michel Blanquer sont plébiscitées par l'opinion publique, selon un sondage Elabe pour « Les Échos » et Radio Classique, paru mercredi.

En particulier le rétablissement des classes bilangues (soutenu par 87 % des sondés), les classes de 12 élèves en CP et en CE1 dans les quartiers défavorisés (79 % d'approbation) ou encore la possibilité de faire ses devoirs au collège (84 % d'avis favorables).

Rythmes scolaires : tous dans l'expectative



Un maire souligne que la réforme n'a pas favorisé l'égalité entre les enfants. AFP

DANS LA RÉGION La majorité des communes n'entend pas bouger avant la rentrée 2018

En Béarn

Pau ne changera rien à la rentrée. La Ville vient d'engager un effort de formation de ses agents pour gagner en « cohérence pédagogique, en lien avec les projets des écoles ». Les familles ont le choix d'inscrire ou non leurs enfants au périscolaire.

En Dordogne

La commission éducation de l'Union des maires de Dordogne a opté pour le statu quo pour la prochaine rentrée. « Modifier les organisations poserait d'importants problèmes de logistique, indique Bernard Vauriac, le président de l'association et maire PS de Saint-Jory-de-Chalais. » Et de rappeler que sa Communauté de communes a « mis deux ans pour mettre en place les temps d'activités périscolaires ».

En Charente

L'attentisme prédomine en Charente, où seul Michel Trainaud, maire de Rouillac, milite ouvertement pour le retour à la semaine de quatre jours : « En raison du coût et des critiques des parents qui demandent un service très haut de gamme gratuit pour les temps d'activités périscolaires, ce qui est impossible. »

En Charente-Maritime

Si La Rochelle n'entend rien bouleverser pour la rentrée prochaine, Royan y songe sérieusement. Dans les plus petites communes, beaucoup de maires militent déjà pour le retour aux quatre jours. C'est le cas de Patrice Raffarin ou de Léon Gendre, maires de Rivedoux et La Flotte, dans l'île de Ré. À Sainte-Soulle, dans l'agglomération rochelaise, qui compte 500 écoliers, la réforme coûte chaque année 50 000 euros.

En Gironde

À Bordeaux, qui va poursuivre l'application de la réforme, rien ne se fera avant la rentrée 2018 et surtout pas « sans mener une réflexion avec les parents et les associations qui interviennent pendant les TAP (temps d'activités périscolaires) », explique l'adjointe à l'éducation.

Dans les Landes

Pas de changement pour la prochaine rentrée, mais pour la suite Saint-Paul-Hés-Dax et Dax mènent des évaluations du dispositif. À Mont-de-Marsan, le débat est ouvert pour la rentrée 2018. Même analyse à Capbreton. À Seignosse, ? un questionnaire ? a été envoyé aux parents d'élèves pour avoir leur avis sur les TAP. À partir du résultat, un arbitrage sera effectué. ?

En Lot-et-Garonne

À Agen, statu quo au moins jusqu'à Noël. Les conventions avec les associations chargées des TAP ont été prolongées. La mairie a prévu de consulter les parents. À Villeneuve-sur-Lot, rien ne changera avant au mieux 2018, mais certaines communes de l'agglomération pensent revenir à l'ancienne formule. Enfin à Marmande, le rythme sera le même à la rentrée prochaine. Une consultation des parents d'élèves aura lieu au premier trimestre.

Au Pays basque

C'est l'un des territoires qui a le plus résisté à la réforme des rythmes scolaires. Une seule commune, Ainhoa, avait appliqué la réforme dès la première année. La plupart des autres y sont allées à reculons, mais aujourd'hui, le pli semble pris.

RÉFORME DU COLLÈGE. Hier, le ministre a présenté au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), instance où siègent les syndicats et dont l'avis est consultatif, deux projets de décret : l'un sur les rythmes scolaires (lire ci-dessus), l'autre sur la réforme du collège. Les membres du CSE ont voté majoritairement contre ces projets. Un an après son entrée en vigueur, la réforme du collège est, dans ce texte, dépecée. Le maintien et les thèmes des EPI, enseignements pratiques interdisciplinaires, seront laissés à l'appréciation du chef d'établissement. Les classes bilingues sont rétablies.

STAGES D'ÉTÉ AVANT LA SIXIÈME.

Dans l'interview parue hier dans « Le Parisien », Jean-Michel Blanquer annonce que des stages de remise à niveau d'une semaine seront proposés fin août, au moins en éducation prioritaire, aux enfants entrant en sixième. Centrés sur le français et les maths, ils seront dispensés par des enseignants vo-

lontaires, rémunérés en heures supplémentaires.

CHORALE POUR TOUS. Le ministre déplore que la musique occupe une place si secondaire dans l'école française. Il souhaite des chorales dans tous les établissements, encourager les pratiques instrumentales et les concerts, et annonce une rentrée « en musique ».

BAC ALLÉGÉ. Emmanuel Macron et son ministre veulent réformer le baccalauréat, dont l'organisation est devenue complexe et coûteuse, en raison du nombre de matières et des dizaines d'options. Ils souhaitent le recentrer sur quatre disciplines, le reste étant noté en contrôle continu. « Ce chantier sera ouvert pendant le quinquennat », indique-t-on au ministère. Sur le papier, la réforme paraît consensuelle. Mais sa mise en œuvre risque d'être sensible : pas sûr qu'elle soit soutenue par les professeurs dont les matières seront privées d'épreuve pour rejoindre le tout-venant du contrôle continu.

Les carottes sont cuites

CANTINE SCOLAIRE

Le Sivu de la Vallée de l'Antenne a engagé son processus de dissolution

« C'est parti... » Francis Paumero, élu à Cherves-Richemont et président du Syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) de la Vallée de l'Antenne a cru jusqu'au bout pouvoir sauver la structure. Dans une impasse, il s'est résolu à lancer le processus d'autodestruction, mercredi soir, devant le comité syndical. « Nous avons décidé de solliciter les communes pour prendre une délibération favorable à la dissolution du syndicat. »

Créé en 1997, opérationnel deux ans plus tard, le Sivu avait été initié pour alimenter les cantines de Cherves-Richemont, Javrezac et Saint-Sulpice-de-Cognac. Au fil du temps, il était devenu prestataire pour des clients extérieurs mais, en 2015, il s'était fait épingleur par la Cour régionale des comptes, qui estimait que sa gestion n'était pas dans les clous. En décembre 2015, Francis Paumero avait mis fin aux contrats extérieurs en cause.

Le personnel réparti

La fermeture de l'école de Javrezac, à la rentrée 2016, a accentué le surdimensionnement de l'équipement. Avec environ 340 repas par jour, le coût à l'unité - 5,70 € - devenait intenable. Les élus ont donc opté pour la dissolution, au 31 décembre. Dominique Souchaud n'a pas voté pour cette délibération, car il aurait voulu que l'option d'une fermeture au 31 août soit envisagée. Sa commune de Saint-Sulpice-de-Cognac va en effet rebondir avec un prestataire extérieur, et cela lui coûterait moins cher de passer un contrat pour l'année scolaire entière.



Francis Paumero, président du Sivu. PHOTO ARCHIVES SÉVERINE JOUBERT

« On a fait nos calculs, cela ferait une économie de 15 000 euros, ce n'est pas négligeable », souligne le maire.

Pour Francis Paumero, le délai du 31 décembre est déjà court. Si les communes suivent, il faudra que la situation des salariés soit étudiée par le comité paritaire du centre de gestion de la Charente. Deux devraient rester employés par la commune de Cherves-Richemont, qui songe à reprendre en main sa cantine. « Elle pourrait aussi servir pour la crèche ou l'accueil de loisirs », note Francis Paumero. La commune récupérerait les locaux du Sivu, même s'ils sont un peu grands.

Cela suppose de négocier avec ses collègues le rachat des locaux, évalués par les Domaines à 232 000 euros. Les deux autres salariés devraient être repris par Javrezac et Saint-Sulpice. Le tout sera calculé selon la clé de répartition en place depuis l'origine du syndicat : 57,38 % pour Cherves, 28,83 % pour Saint-Sulpice, 13,79 % pour Javrezac.

Philippe Ménard

« On veut que ma tête tombe »

JUSTICE Mise en cause par la municipalité, Sandrine Ducos-Ourtaau répond pour la première fois

Tout juste sortie d'hospitalisation, les traits tirés, très amaigrie. Telle est apparue, hier, Sandrine Ducos-Ourtaau, aux côtés de son mari et de son avocat M^e Kévin Gomez. Pour la première fois depuis le début de l'affaire qui l'oppose à la municipalité cognacaise, elle a décidé de s'exprimer.

Rappelons que l'agent municipal, secrétaire du Camic (comité d'entreprise de la Ville), sous le coup de plusieurs chefs d'accusation de malversations, est exclue temporairement, pour une durée de deux ans, de ses fonctions depuis le 29 avril - une plainte au pénal était également déposée.

Une décision, ensuite jugée disproportionnée, au vu des faits reprochés par le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers qui a enjoint, le 29 mai, la municipalité de réintégrer l'agent dans un délai de quinze jours (1). « Soit la municipalité annule la sanction, soit elle en prend une autre (ce qu'a annoncé Michel Gourinchas, NDLR) et dans ce cas-là, on re-

part à zéro car la seconde annule la précédente et on se réserve encore le droit d'attaquer. Dans tous les cas, la réintégration physique de M^{me} Ourtaau ne se fera pas immédiatement car on se dirige vers un arrêt maladie », indique M^e Gomez.

« Ils m'ont cassée »

Et l'objectif de l'avocat est clair, blanchir purement et simplement sa cliente car, pour lui comme pour elle, les faits reprochés ne tiennent pas. Ne pas avoir signalé l'impayé d'un agent (2 969 euros) et ne pas l'avoir relancé ? « C'était une femme dont le mari et le fils étaient au chômage, je n'allais pas lui mettre un pistolet sur la tempe. Et puis cela a été réglé et elle a bien témoigné des relances », dit M^{me} Ducos-Ourtaau.

Le tarif d'entrée avantageux pour sa fille à Eurodisney ? « Une simple erreur de tranche d'âge. Mais la Ville n'y a rien perdu. » Les montants minores qu'elle devait au Camic sur des voyages ? « Ce sont des assertions sans que rien ne soit chiffré », répond M^e Gomez. Le non-encaissement par le Camic de deux abonnements personnels à une salle de sports ? : « Je ne vérifie que les débits des chèques du Camic, pas les chèques persos. Mais j'ai rectifié de suite quand je m'en suis aperçue », affirme l'agent.

Quant au fameux compte caché, grief finalement non retenu par la commission de discipline, « c'est un livret qui avait été ouvert en 2009 par le président de l'époque. Beaucoup de gens en connaissaient l'existence. »

Et M^e Gomez de s'interroger « sur la légèreté ou l'incompétence, je ne sais pas », de la hiérarchie de M^{me} Ducos-Ourtaau pour n'avoir jamais vérifié sa gestion aujourd'hui fustigée. Sandrine Ducos-Ourtaau, elle, se dit brisée par cette affaire, « dernière, ils oublient qu'il y a un humain et sa famille ». « Traumatisée » par le fait que trois policiers municipaux soient venus lui signifier sa suspension à titre conservatoire, le 19 décembre, prenant les clefs de son bureau. « Cela ne s'était jamais produit à la mairie de Cognac. Et bien des menaces d'exclusion se sont réglées en interne. »

Pour elle, le maire lui fait payer son engagement syndical et le fait « que je me sois souvent opposée à lui. On veut que ma tête tombe », dit M^{me} Ducos-Ourtaau qui a, elle aussi, déposé une plainte contre la municipalité pour harcèlement moral.

D. F.

(1) Le jugement sur le fond, la légalité de la sanction, est lui toujours en cours d'instruction.

Soirée « Cumbia »

Le groupe poitevin Las Gasbachtas de la Cumbia est attendu au Castel ce soir, à 20 h 30, au Castel pour un concert. Que des filles ! Elles sont sept : Flora, à la basse, Nathalie à la clarinette, Agathe au piano et au chant lead, Karen aux congas, Sandrine aux petites percussions et au chant lead, Julie au trombone, Hélène à la flûte traversière. Les garçons seraient-ils persona non grata ?

« Pour un groupe de garçons, on ne poserait pas la question. De la même manière que le font les garçons, on s'est coopté, répond Sandrine Petit, un brin agacé mais avec une concession de fierté. « Cela fait plaisir d'être un groupe de filles. »

Alors ce soir, public, vous êtes convié à une immersion dans la musique traditionnelle de Colombie, la Cumbia.

Métissage

« La Cumbia est née d'un métissage de musique latine, espagnole et africaine. C'est une musique chaloupée dansante, festive avec tout ce qui est percussif. Et elle a un effet incroyable sur les enfants », confie la chanteuse.

Las Gasbachtas de la Cumbia se réapproprie les morceaux et affectionne tout particulièrement le clarinettiste Lucho Bermudez. « Il a popularisé cette musique. Il a réuni les



Musique festive et chaloupée ce soir au Castel avec Las Gasbachtas. PHOTO CLÉMENTINE CHARBONNIER

gens de la rue et du conservatoire ». Et au bout d'un moment, les gens dans la salle ne résistent pas, ils dansent.

Las Gasbachtas de la Cumbia s'est constitué en 2013. Les filles qui ont toutes des vies parallèles professionnelles artistiques ou pas ont déjà sorti un CD de cinq titres et de neuf titres *Suño de Colombia* (Rêve de Colombie). Maintenant qu'elles ont gagné en aisance scénique, elles espèrent bientôt pouvoir offrir leurs propres compositions.

Quant à la signification de leur nom Las Gasbachtas de la Cumbia, Sandrine Petit tire le fil des explications : « On est Françaises poitevines.

On voulait un nom qui fait style on est de Colombie sans être de là-bas. En creusant un peu on s'est aperçu que gasbachtas signifiait français franchouillard en espagnol. Et en creusant encore plus, que gavas fait écho aux gens du Poitou appelés en renfort en Aquitaine pour travailler. D'où notre idée : nous sommes les étrangères, celles d'ailleurs ».

Sandra Balian

lasgabachtas.fr

Tarif: 15 €.

Le Castel : rue Charles-de-Gaulle.

Tél. 05 45 32 76 81 ou 05 45 32 32 51.

accueil@lecastel.fr

www.lecastel.fr